

MAIRIE
DE
PUYGIRON
(Drôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 13 AVRIL 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal	11
Nombre de membre en exercice	10
Nombre de membres présents	09

Date de la convocation	04 avril 2017
Date d'affichage	07 avril 2017

L'an deux mil dix sept et le treize avril à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.
Présents : ARSAC Véronique, THIVOLLE Michel, BOURDOIS Flavien, CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, DUMONT Pascale, THIBAUD Daniel.
Absent excusé : MALECOT Olivier.
Absente représentée : LOOPUYT Christine (pouvoir à CAMPELLO Régina).
 M. THIVOLLE Michel a été nommé secrétaire.

Objet : Adoption du budget primitif communal 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (loi n° 82.213 du 02 mars 1982)

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril 2017

Vu la loi d'orientation n° 92.125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13

Le Maire résume au conseil municipal les orientations générales du budget

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (6 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions), adopte le budget primitif communal de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

- section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 279 654.57 €
- section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 80 414.66 €
- précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature).

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire :	
• après publication en Préfecture le	27/04 / 2017
• et publication ou notification le	04/05 / 2017

Le Maire
Loïc CHARPENET

